



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 10 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE
DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
INTERDEPARTEMENTALE, DELEGATION
GIRONDE

Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Jessica CASTEX

DOSSIER N° 10 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDEPARTEMENTALE, DELEGATION GIRONDE

RAPPORTEUR: Joan TARIS

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale, Délégation Gironde (CMAI33), contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en réalisant des actions d'animation, de formation et d'accompagnement en faveur du secteur de l'artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement économique, et en particulier de l'axe 1 « Conforter et diversifier l'économie présenteielle, et d'abord le commerce » et de l'axe 4 « Soutenir les initiatives et l'innovation économique », la commune souhaite proposer un accompagnement des artisans face à certaines problématiques identifiées avec le concours de la CMAI33. En lien étroit avec les services de la Ville, celle-ci aura pour missions de :

- Former et accompagner les artisans à l'innovation et aux outils numériques
- Sélectionner des chefs d'entreprises artisanales de 55 ans ou plus et de les accompagner à la transmission d'entreprise
- Enrichir la connaissance de la demande artisanale à des fins de programmation immobilière
- Mettre à disposition et analyser les données économiques sur la Ville du Bouscat

Une convention entre la Ville et la CMAI33 définit les engagements réciproques des parties dans cette action partenariale. La durée de la convention est fixée à 1 an à compter de sa signature et sera renouvelable par reconduction expresse après évaluation des actions réalisées. Le coût est estimé à 5 750 € répartis comme suit : 3 500 € à la charge de la CMAI33 et 2 250 € à la charge de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE



Patrick BOBET